Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 28 (1883)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société des officiers de la Confédération suisse : extraits du protocole des séances du comité central à Zurich

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Société des Officiers de la Confédération suisse.

Extraits du protocole des séances du comité central à Zurich.

Séance du 15 février 1883. — Les délégués des comités de la Société cantonale des officiers et de la Société de la ville de Zurich et des environs assistent à la séance.

On procède à l'organisation et à la nomination des comités pour la fête des officiers.

La célébration de celle-ci est fixée aux 22-24 septembre.

On arrête les dispositions générales qui doivent servir de guide aux comités dans l'organisation de la fête.

Séance du 26 février 1883. — Il est donné connaissance des noms des officiers désignés dans la séance du 15 février pour faire partie des comités de la fête, qui déclarent accepter leur nomination. Pour remplacer le petit nombre de ceux qui ont refusé, on charge les comités de se compléter eux-mêmes.

On passe à la discussion du rapport général à préparer pour l'assemblée générale, conformément au § 13 des statuts.

Afin que l'on puisse fixer le programme de l'assemblée générale des délégués des sections et des différentes armes, le rapporteur est invité à soumettre un projet de programme.

M. le colonel Meister continue à faire ses efforts pour amener la formation d'une section dans le canton d'Unterwald. D'autre part, on prend les mesures nécessaires pour donner plus d'animation aux relations avec les sections de Fribourg et du Valais.

La Société des officiers d'administration est admise comme section. On renonce à faire imprimer le catalogue des membres de la Société.

Considérant que la Société a déjà d'autres charges et d'autres tâches, et que d'ailleurs la contribution annuelle a été réduite, on décide de ne pas entrer en matière sur la proposition du capitaine Furrer, d'Hérisau, tendant à la formation d'un fonds destiné à soutenir les militaires qui se vouent au service d'instruction.

Séance du 21 mars. — Les préparatifs pour la fête de cette année sont mis en délibération. Les sections seront invitées par circulaire à envoyer, avant le 1er juillet au plus tard, les propositions et motions qui doivent être présentées à l'assemblée générale; de plus, elles sont priées de faire parvenir également pour le 1er juillet le rapport statutaire sur leur activité pendant l'année; enfin, elles sont rendues attentives aux travaux qui leur ont été demandés par l'assemblée des délégués des 4 et 5 novembre 1882. La fête des officiers est définitivement fixée au 11-13 août.

Le Comité central a envoyé les circulaires suivantes :

Zurich, 22 mars. — Aux sections de la Société suisse des officiers. Honorés camarades! Etant occupés aux préparatifs pour la prochaine assemblée générale de la Société suisse des officiers, nous vous prions de vouloir bien envoyer, avant le 1er juillet de la présente année, le rapport prescrit par l'art. 10 de nos statuts sur l'activité de votre section, au rapporteur du Comité central.

Nous vous prions de plus de faire parvenir au Comité central, avant le 1er juillet, les propositions ou motions que vous désirez soumettre aux discussions de l'assemblée générale, et cela d'abord afin qu'elles puissent faire l'objet d'un examen préalable, et ensuite pour que l'indication puisse en être faite dans la circulaire d'invitation.

Enfin, nous prenons la liberté, honorés camarades, de rappeler à votre attention les questions qui ont été soumises aux sections par l'assemblée des délégués. Nous espérons pouvoir compter que, pour le 1er juillet, vous nous transmettrez vos solutions dans le sens du procès-verbal qui vous a été communiqué.

Zurich 20 mars. — Les officiers de la section de Soleure qui doivent nous apporter la bannière de la Société, étant appelés en service militaire pour les 21-23 septembre, nous avons fixé définitivement notre fête au 11-13 août ; ce dont nous croyons devoir vous aviser en modification de notre invitation antérieure. — Avec salut cordial.

Au nom du Comité central :

Le président, A. Vœgeli, colonel-divisionnaire.
Le secrétaire, W. Jænike, capitaine d'état-major.

NOUVELLES ET CHRONIQUE

Allemagne. — Le ministre de la guerre général de Kamcke, qui avait succédé au général de Roon, il y a 9 ans, vient de donner sa démission. Il est remplacé par le général Bronsart de Schellendorf. C'est le troisième ministre de la guerre depuis vingt ans. Cette mutation en a amené plusieurs autres dans les hauts emplois militaires par suite des démissions des généraux Verdy du Vernois et de Stosch.

France. — Le ministre de la guerre a arrêté, comme suit, le programme des manœuvres d'autonne pour 1883.

6 corps d'armée, les 5e (Orléans), 6e (Chalons), 7e (Besançon), 8e (Bourges), 9e (Tours) et 13e (Clermont-Ferrand) exécuteront des manœuvres de corps, d'une durée totale de vingt jours, y compris le temps nécessaire à la concentration et à la dislocation des troupes.

Les 7e et 8e corps d'armée opéreront l'un contre l'autre, sous les ordres de leurs commandants respectifs, les généraux Wolff et Schnégans.

Six autres corps d'armée exécuteront des manœuvres de division. Ce